



Prime de vacances en boulangerie

Par **bene5977**, le **30/08/2016** à **20:36**

bonjour, je suis chauffeur livreur en boulangerie artisanale depuis 5 ans.

J'ai constaté dans la convention collective qu'il y avait un article concernant une prime de vacances (article signé en 2007 puis étendu en octobre 2008).

J'en ai parlé à mes collègues plus anciens que moi et m'ont répondu qu'ils n'avaient jamais touché cette prime et mon patron m'a répondu qu'il n'en avait jamais entendu parler et qu'on y avait pas le droit.

Je lui ai demandé d'en parler au comptable mais je doute qu'il le fasse !! Car depuis que je suis arrivée j'ai relevé pas mal d'erreur (paiements des congés payés, date de paiement de la prime de fin d'année, les augmentations de salaires...)

Donc je voulais savoir si on avait le droit à cette prime de vacances, pour enfin faire le nécessaire.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Bene5977